

Le directeur général

Paris, le 23 mars 2023

Objet : Modification des taux directeurs de l'IEOM

AVIS AUX ETABLISSEMENTS DE CREDIT N° 2023/03

Conformément aux décisions du Conseil de surveillance de l'IEOM, et en application de la note d'instruction aux établissements de crédit 2022-02 « Documentation générale de politique monétaire de l'IEOM », notamment sa troisième partie concernant les opérations de politique monétaire garanties, sa quatrième partie sur le réescompte et sa cinquième partie relative aux autres instruments de politique monétaire, les taux directeurs de l'IEOM sont fixés comme suit :

- **Taux de la facilité de dépôt (FD) : 3,10 %** à compter du 27 mars 2023 ;
- **Taux du réescompte de crédit (REE) : 3,20 %** à compter de la prochaine mobilisation ;
- **Taux des lignes de refinancement à 6 mois (TLR) : 3,40 %** à compter du 11 avril 2023
 - La LR12002 à TLR +0 point de base, s'établit à 3,40 % ;
 - Les LR36006 et LR36007, à TLR +20 points de base, s'établissent à 3,60 % ;
- **Taux de facilité de prêt marginal (FPM) : 3,75 %** à compter du 27 mars 2023.

La décision de modification du TLR ouvre une fenêtre de remboursement anticipé pour les LR36006 et LR36007, dont la date d'ouverture est fixée au lundi 27 mars 2023 et la date de clôture au mardi 11 avril 2023. Les éventuels remboursements anticipés seront réalisés le mardi 11 avril 2023.



Marie-Anne POUSSIN-DELMAS